

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 24 (1932)
Heft: 3

Rubrik: Mouvement ouvrier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les mouvements de grèves ont en général peu duré. Les grèves les plus longues ont été de 21 à 50 jours de travail.

Nous donnons ci-dessous le nombre des grèves et lock-outs depuis 1921; on constatera que les lock-outs représentent un pourcentage minime. En plus du nombre des jours de grèves, nous indiquons celui des journées de travail perdues par suite de chômage, ainsi que le rôle qu'ont joué les grèves en regard des pertes causées par la crise.

Grèves et lock-outs.

	Nombre des mouvements	Nombre des entre-prises atteintes par ces grèves	Maximum des ouvriers participants	Nombre approxi-matif d. journées de travail perdues; c'est-à-dire des journées indemnisées	Nombre des journées perdues pour cause de chômage	Pertes dues aux grèves en 0/0 des pertes dues aux crises.
1921	55	112	3,705	140,228	17,539,800	0,8
1922	104	1680	12,100	252,954	20,098,500	1,3
1923	44	334	3,602	121,815	9,781,500	1,2
1924	70	448	8,642	129,582	4,407,600	2,9
1925	42	280	3,299	85,488	3,327,000	2,6
1926	35	276	2,745	65,016	4,235,400	1,5
1927	26	328	2,058	34,160	3,547,200	1,0
1928	45	283	5,474	98,015	2,514,000	3,9
1929	39	551	4,661	99,608	2,439,300	4,1
1930	31	322	6,397	265,695	3,864,300	6,9
1931	25	161	4,746	73,975	7,262,400	1,0

Ces chiffres sont suffisamment éloquents. Un fait curieux, c'est que la presse bourgeoise pousse les hauts cris dès que la classe ouvrière ne travaille pas à toutes les conditions dictées par le patronat, mais que de temps à autre elle agit comme le fait le capital dans une large mesure et d'une manière prolongée en temps de crise: c'est-à-dire qu'elle se retire de la production. Les pertes causées par la crise ont été pour la classe ouvrière comme pour l'économie nationale même en temps de haute conjoncture, beaucoup plus importantes que les minimales pertes de travail dues aux luttes sociales. Par suite de la crise persistante, les pertes dues à la crise ont été très élevées au cours de l'année dernière et elles le seront encore plus cette année. Nous recommandons à ceux de nos lecteurs qui veulent parler des pertes économique dues aux grèves, de ne pas perdre de vue les 7 millions de journées de travail perdues par la faute du système économique capitaliste.

Mouvement ouvrier.

A l'Etranger.

ESPAGNE. Il résulte d'informations directes que les effectifs de l'Union general de Trabajaderes (la centrale syndicale affiliée à la F. S. I.), ont pris un essor inouï depuis l'établissement de la République. Le premier demi-million est dépassé. Rappelons que le dernier chiffre d'effectif publié avant la chute de la dictature et l'écroulement de la royauté était de 275,000. Au reste, ce formidable développement n'a rien qui puisse étonner quand on connaît le rôle actif et grandiose joué par les organisations ouvrières, lors du changement de régime. D'autre part, tant El Socialista, le quotidien ouvrier espagnol que le bulletin mensuel de la centrale, annoncent sans cesse des adhésions nouvelles.

INDES. Depuis la scission du mouvement syndical des Indes britanniques, disent les communiqués de presse de la F.S.I., les dirigeants de la centrale régulière (Indian Trades Union Federation), cherchent à resserrer le contact avec les organisations adhérentes (notamment par la publication d'un bulletin) et d'accroître leur nombre par les voyages de propagande que les secrétaires effectuent méthodiquement. Dès que les circonstances le permettront, on convoquera un congrès national. Pour le moment, la « Federation » comprend 38 organisations ayant 66,400.

Chronique sur l'économie et la politique sociale en 1931.

Nous avons l'intention, à l'avenir de résumer chaque année dans une chronique, les événements les plus importants qui auront eu lieu dans le domaine économique et politique; ce résumé pourra être précieux aux fonctionnaires du mouvement syndical. (Rédaction.)

Suisse.

- 22 janvier: La Banque nationale suisse abaisse le taux d'escompte de 2½ à 2%.
- 8 février: A l'occasion du vote populaire, la révision de l'article 12 de la Constitution fédérale proposée par l'Assemblée fédérale (contre-proposition d'une initiative populaire qui fut retirée) a été acceptée par 293,845 contre 124,804 voix et par 14 cantons et 6 demi-cantons contre 5 cantons. L'article prévoit des prescriptions plus sévères concernant la défense du port des décorations.
- 8 février: Dans le canton de Thurgovie une loi sur l'assurance-chômage est acceptée par 15,825 contre 7656 voix. Dans le canton de Genève l'assurance-chômage obligatoire est introduite; la loi est acceptée par 13,397 oui contre 588 non.
- 3 mars: Le Conseil fédéral augmente les droits de douane sur divers tissus de coton.
- 9/10 mars: La conférence économique suisse convoquée par le Département fédéral de l'économie publique a lieu à Zurich. Elle discute des problèmes actuels de la politique commerciale et de l'agriculture.
- 15 mars: Lors du vote populaire, la modification de l'article 72 de la Constitution fédérale décidée par l'Assemblée fédérale le 19 décembre 1930 est acceptée par 296,053 contre 253,382 voix et par 11 cantons et 5 demi-cantons contre 8 cantons et 1 demi-canton. Cet article élève le nombre d'habitants sur la base duquel est nommé un conseiller national. Le chiffre qui était autrefois de 20,000 est porté à 22,000. A la même occasion la modification des articles 76, 96 et 105 de la Constitution, proposée par l'Assemblée fédérale a été acceptée par 297,938 voix contre 256,919 et par 14 cantons et 4 demi-cantons, contre 5 cantons et deux demi-cantons. Cette modification a trait à la prolongation de 3 à 4 ans de la fonction du conseiller national ainsi que celle des conseillers fédéraux et du chancelier.
- 21 mai: La Commission fédérale des fabriques recommande à une grande majorité d'accorder le permis de la semaine de 52 heures pour une nouvelle année à l'industrie de la broderie. La demande tendant au renouvellement du permis collectif pour le retordage du coton est rejetée. La question reste ouverte pour des demandes individuelles. Il en est de même pour les demandes rela-